

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 22 MARS 2018**

---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

**Présents** : Mmes BERTON Marie-Caroline, CAULLIER Michèle, COLLIOT Aline, DUBOIS Rolande, LAMELOT Noëlle, ROBERT Magali,  
M.M. CHARLES Cyldric, FONTAINE Gilles, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

**Excusés** : Mme FRANCY Marie-Noëlle  
M.M. MUFRAggi Laurent (pouvoir à M. FONTAINE), LOISEAU Ludovic.

**Secrétaire de séance** : M. LOISEAU Sébastien

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

Affaires scolaires : Cyldric Charles

- RPI Gron-Villequiers fusion avec SIVOM Azy-Croises

SIAB3A : Aline Colliot

- Réélection du bureau (pas de changement) : M. Philippe PIET, Président.
- Vote du budget en avril, pas d'augmentation des cotisations, qui seront maintenant prises en charge par la CDC de La Septaine.

Commission Culture : Rolande Dubois

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Guerre 14/18 plusieurs manifestations seront organisées à Vornay :

- 11 novembre : concert à l'église
- 17 novembre : théâtre au centre socioculturel

La tablette de la bibliothèque est en service et la boîte à livres installée sur le mur de la mairie fonctionne bien.

CdC de la Septaine : Olivier Dubois

- Suppression de la régie de la piscine de la BA 702.
- Attribution d'une subvention à l'école de musique.
- Ouverture de l'ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement) du 9 juillet au 10 août 2018.
- Convention avec la mairie de Crosses pour le remplacement de leur secrétaire de mairie.

Pays de Bourges : Olivier Dubois

- Trame verte et bleue (embauche d'une stagiaire pour 8 mois)
- Contrat régional : fusion Pays de Bourges – Pays de Vierzon, reconduit pour 6 ans

**DELIBERATIONS**

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2017** – Le conseil municipal par 12 voix (M. le Maire ne pouvant participer au vote) approuve les comptes administratifs qui sont en concordance avec les comptes de gestion.

Service Assainissement :

- Investissement : résultat d'exercice : + 1.709,00 € - excédent de clôture 45 044,62 €
- Fonctionnement : résultat d'exercice : + 6.255,70 € - excédent de clôture 32.587,79 €

Service de l'Eau :

- Investissement : résultat d'exercice : + 128.150,65 € - excédent de clôture 136.436,92 €
- Fonctionnement : résultat d'exercice : + 13.713,87 € - excédent de clôture 60.159,76 €

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR BUDGET 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme ci-après :

Budget eau : 001 = 136.436,92 €  
002 = 60.159,76 €

Budget assainissement : 001 = 45.044,62 €  
002 = 32.587,79 €

#### BUDGETS 2018 – Le conseil municipal à l'unanimité vote les budgets 2018

Service Assainissement :

- Investissement : équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 57.523 €
- Fonctionnement : équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 45.040 €

Service de l'Eau :

- Investissement : équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 246.437 €
- Fonctionnement : équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 107.360 €

#### ATTRIBUTION SUBVENTION

Le Collège Le Colombier de Dun sur Auron sollicite une aide pour un élève qui participera à un voyage en Provence.

M. le Maire propose d'attribuer la somme de 55 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 55 €, qui sera versée au foyer socio-éducatif du Collège le Colombier.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEPTAINE – MODIFICATIONS DE STATUTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux modifications de statuts suivantes :

Ajout

I – Groupe de compétences obligatoires

5 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

III – Groupe de compétences facultatives

Compétence complémentaire à la GEMAPI correspondant notamment aux items 11 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- L'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre du Contrat Territorial ou toute autre procédure de gestion globale et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

#### ETUDE D'UN PROJET DE COMMERCE

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer toutes démarches envers les différents services pour l'étude d'un commerce de boulangerie.

AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (COMPLEMENT)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rajouter le paiement d'une facture :

- Compte 2132 : Entreprise CAZIN – 3.457,43 €

QUESTIONS DIVERSES

- Routes de Gorgeat, de l'huilerie et de La Fontaine : trous à reboucher (sera réalisé par les employés communaux)
- Réunion de l'association Crosses-Vornay pour l'organisation du feu d'artifice : le 20 avril 2018.

Le Maire,  
Olivier DUBOIS



Le secrétaire de séance,  
Sébastien LOISEAU